

Prévention d'abus de jeu

Les directions de casinos, soucieuses des éventuels risques d'abus de jeux, sont engagées dans une démarche volontaire pour sensibiliser leurs clients. Elles les mettent en garde contre une éventuelle pratique excessive.

Le jeu est un plaisir et doit le rester !

Les joueurs sont les premiers responsables de leur jeu, une minorité pouvant s'exposer à des situations dangereuses et devenir des joueurs compulsifs. Même si cette dépendance peut exister avant même d'avoir été diagnostiquée, il est possible d'agir préventivement :

1. Un joueur peut rester maître de son jeu

Le hasard ne se contrôlant pas, il faut se fixer des limites de temps et d'argent à ne pas dépasser. Ne jamais emprunter pour jouer.

2. Un joueur en abus de jeu peut reconnaître les premiers symptômes

Un joueur est peu à peu gagné par l'obsession quand il y pense en permanence. Insensiblement, il peut alors se couper de son entourage et, sans avoir conscience, il pourra se voir confronté à des situations auxquelles il est difficile d'échapper.

3. Évaluez-vous : testez votre niveau de risque sur www.evalujeu.fr

Des équipes du casino sont disponibles pour vous aider et vous conseiller !

1. Pour être aidé :

→ Rapprochez-vous du casino pour vous orienter vers le référent « prévention ».

Il est formé à la détection des joueurs en difficultés pour vous conseiller et vous guider vers des solutions personnalisées si nécessaire.

→ Appelez « Joueurs/Ecoute/Info/Service » au 09.74.75.13.13 (de 8 h à 2 h, 7 jours sur 7, appel non surtaxé du service du ministère de la Santé, INPES).

2. Pour se faire interdire de jeux :

→ Pour une interdiction administrative, prononcée par le ministère de l'Intérieur, d'une durée de 3 ans minimum, consulter le site suivant :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/interdiction-jeux

→ Il est possible également de demander au casino une limitation temporaire d'accès contractualisée. Renseignez-vous auprès du casino.